

COUVIN

# Nouvelles mesures Covid : pour rejoindre Brûly, ils doivent passer par la France...

La France a instauré de nouvelles mesures aux frontières : des soucis géographiques posent question

**D**epuis que les nouvelles règles concernant les déplacements vers la France ont été mises en place, de nombreux citoyens frontaliers ou non, se posent des questions. C'est notamment le cas d'habitants de Brûly (Couvin) qui, pour rejoindre le leur village, via le contournement, sont obligés de passer par la France, pour seulement quelques mètres.

Ce dimanche, la police française a effectué un contrôle routier à la frontière belgo-française, au niveau de la bretelle menant à Brûly (Couvin) sur l'E420. Le but du contrôle était de faire respecter les nouvelles règles imposées par le Gouvernement français depuis ce 31 janvier 2021.

Depuis ce dimanche, la France a instauré de nouvelles règles afin de contrer la crise Covid qui touche aujourd'hui l'ensemble des pays de l'Union européenne. Désormais, toute entrée et sortie en France est interdite, sauf sous certaines conditions. Toute personne qui souhaite pouvoir entrer en France doit présenter un test PCR négatif. Toutefois une ex-

ception existe pour les habitants transfrontaliers.

Sur les réseaux sociaux, de nombreux internautes se sont posé la question de ce qui pouvait être fait ou non. Un citoyen s'est d'ailleurs interrogé à propos d'un souci géographique. En effet, afin de se rendre à Brûly, en empruntant l'E420 et le contournement de Couvin, ce dernier a été obligé de passer par le territoire français, la bretelle permettant de rejoindre le village couvinois, se trouvant en France.

Tout citoyen qui souhaite donc pouvoir se rendre à Brûly sans passer par la N5 peut se faire contrôler, comme ça s'est sûrement produit ce dimanche pour quelques Couvinois désireux de rentrer chez eux.

Du côté de la police des Trois Vallées, ils n'ont pas organisé de barrage routier. Ils ne savaient pas exactement comment les contrôles côté français, s'étaient déroulés. Cependant, Virginie Wilmart, la cheffe de corps nous a appris que les contrôles aux frontières, côté français allaient s'intensifier. « Le problème qui se passe à la bretelle qui mène à Brûly est purement géographique. Je ne

peux pas que des citoyens auront de problèmes avec nos confrères français. Ils sauront quelle attitude adopter, et je suis sûre qu'ils seront compréhensifs pour les personnes qui doivent aller à Couvin. »

## DES EXCEPTIONS POUR LES FRONTALIERS

Concernant ce qui peut-être fait ou pas Virginie Wilmart indique que la police a posté sur sa page Facebook les règles à appliquer pour les frontaliers.

« Les frontaliers ne doivent pas faire un test pour aller à la boulangerie ou faire le plein d'essence. Le déplacement doit être essentiel. Ils ne sont pas soumis au test PCR, ils doivent remplir une attestation, qui n'est pas unique, mais qui concerne un timing. »

Concrètement, tout citoyen qui souhaite entrer en France pour motif impérieux doit présenter un examen PCR négatif et réalisé 72h avant son départ. Les citoyens qui travaillent ou résident dans un bassin de vie frontalier dans un rayon de 30 km autour de leur domicile sont exemptés du test PCR.

Cela vaut également pour les déplacements dont les motifs



La police française va accentuer les contrôles aux frontières. © G.F.

son d'ordre professionnel, médical ou familial. Les transporteurs routiers, les travailleurs et résidents frontaliers ne doivent donc pas le faire. Ils doivent toutefois avoir rempli un formulaire Passenger Location Form.

Comme le soulignent les autorités, à la frontière : « Les voyages à des fins récréatives ou touristiques en provenance ou à des-

tinuation de la Belgique sont interdits. Seuls les déplacements essentiels sont autorisés pour des raisons familiales, humanitaires, concernant les études ou professionnelles. Une déclaration sur l'honneur est exigée. Les frontaliers peuvent franchir la frontière pour des motifs qui relèvent de la vie quotidienne. »

LLOYD PONCELET



Virginie Wilmart. © LEF

20007633




Série spéciale  
**GOLF ACTIVE**  
Jusqu'à **7.500 €**  
d'avantage<sup>(1)</sup>

Prime de recyclage conditionnelle de 1.500€ incluse<sup>(2)</sup>

## Des avantages Salon qui vont vous donner envie de bouger

Conditions Salon prolongées sur toute la gamme Volkswagen jusqu'au 28 février

Que diriez-vous d'une Golf avec un petit truc en plus ? Ou bien plus même. Car, en ce moment, vous profitez d'un avantage Salon<sup>(1)</sup> incroyable sur la Golf ACTIVE super équipée : jusqu'à 7.500 € ! Envie de la découvrir, ainsi que tous les autres modèles Golf, et de profiter de nos avantages Salon prolongés ?

**Profitez jusqu'au 28/02/2021 de nos conditions Salon prolongées chez tous les concessionnaires Volkswagen de Belgique. Venez les découvrir en toute sécurité. Volkswagen respecte strictement les mesures prises par le gouvernement.**

4,5 - 6,3 L/100 KM · 117 - 143 G CO<sub>2</sub> / KM (WLTP\*)

[volkswagen.be](http://volkswagen.be)

**D'leteren** **DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.** \*Situation des motorisations approuvées telle que connue le 11/12/2020. Contactez votre concessionnaire pour toute information relative à la fiscalité de votre véhicule. Informations environnementales (A.R. 19/03/2004) : volkswagen.be<sup>(1)</sup> L'avantage client (7.500 €) est calculé sur la série spéciale Golf ACTIVE TSI 110Ch 6v et est la somme de la remise Salon (3.085 €)<sup>(1)</sup>, de la prime de recyclage conditionnelle (1.500 €)<sup>(2)</sup> et de la valeur des équipements offerts (2.915 €)<sup>(3)</sup>. (2) Si votre ancien véhicule (quelle que soit sa marque) est hors d'usage, nous nous engageons à le recycler et à le reprendre au prix mentionné à l'achat du véhicule concerné. Le véhicule repris doit être complet et immatriculé depuis au moins 6 mois au nom de l'acheteur particulier. Offre réservée aux particuliers du 04/01/2021 au 28/02/2021 inclus chez les concessionnaires Volkswagen participants agréés en Belgique. Le nouveau véhicule doit être livré et immatriculé avant le 30/06/2021. (3) La remise Salon : la remise commerciale (Prime et remise concessionnaire conseillée) valable pour les particuliers à l'achat d'une nouvelle Volkswagen. (4) Les équipements offerts sont les équipements supplémentaires offerts gratuitement à l'achat du véhicule mentionné. La valeur des équipements offerts est calculée sur le prix catalogue conseillé des équipements sélectionnés séparément (hors Pack d'options).

Découvrez les conditions Salon et fixez un rendez-vous.

